



Résumé des discussions Commission de suivi PGE Charente du 02 juillet 2015

Date : 02 juillet 2015

Lieu : Saintes

Participants : Voir liste élargement ci-jointe.

Mme Levinet introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

1/ Bilan de l'étiage 2014

2/ Préparation de l'étiage 2015

3/ Point d'information sur les travaux réalisés sur les barrages de Lavaud et Mas Chaban

4/ Point d'information sur les contrats territoriaux de bassin et le contrat territorial Boutonne

5/ Présentation du réseau de sondes capacitives en Charente-Maritime

6/ Questions diverses

Éléments de discussion :

0/ Introduction

- Communication par Mme Broussey, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Mme Levinet ajoute à l'ordre du jour un point d'information rapide sur le DOE et le DCR de la Touvre afin que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne puisse expliquer l'avancement des études.

Mme Broussey rappelle qu'il y a eu beaucoup de choses faites depuis la dernière réunion traitant de la Touvre en novembre 2014, qui avait soulevé beaucoup de questions. Les experts avaient présenté leurs modèles et les valeurs qui pouvaient être inscrites dans le nouveau SDAGE 2016-2021, mais les résultats n'étaient pas concordants entre les experts. Il y a donc eu constitution d'un groupe de travail pour voir quels éléments pouvaient être retenus afin de décider d'une valeur à mettre dans le prochain SDAGE. La DREAL de Bassin (DREAL Midi-Pyrénées) s'est occupée d'organiser cette réunion puisque elle pilote la révision du SDAGE. Elle a mandaté des experts de l'Université de Toulouse pour faire le point sur les connaissances hydrogéologiques disponibles sur le secteur. Il en ressort que le système est très complexe. Il y a eu une réunion en mai avec le bureau d'études Eaucéa, HydroInvest et le BRGM. Il en ressort que le seul modèle actuellement disponible pour évaluer l'impact des prélèvements et prévoir les débits de la Touvre, c'est le modèle développé par Eaucéa dans le cadre du PGE. Cependant, ce modèle nécessite des affinages pour apporter des réponses plus solides. Il y aura une réunion technique fin juillet pour continuer d'avancer sur le sujet. Elle devrait permettre de donner à la DREAL les éléments pour conclure sur la valeur à inscrire dans le SDAGE 2016-2021. Il n'est donc pas possible de dire aujourd'hui quelle valeur sera retenue.

Mme Broussey ajoute qu'une expertise juridique a indiqué qu'il sera possible, dans le futur SDAGE, pour le Préfet de bassin de prendre des arrêtés complémentaires afin de modifier les valeurs de DOE et de DCR inscrits dans le SDAGE. Il est donc nécessaire de continuer à travailler sur le sujet pour pouvoir proposer au Préfet des valeurs de DOE et de DCR plus représentatives.

Elle souhaite qu'une commission de suivi du PGE se réunisse en septembre ou octobre pour présenter aux acteurs du bassin la valeur qui aura été retenue dans le SDAGE 2016-2021 ; ainsi que les possibilités de modification.

1/ Bilan de l'étiage 2014

➤ Présentation par Mme Fournier, EPTB Charente

Mme Fournier présente le bilan de l'étiage 2014. Elle revient rapidement sur les points clés du dernier étiage qui ont en partie été présentés en novembre 2014 lors d'une réunion du Comité de Suivi du PGE Charente.

La saison d'étiage 2014 a été pluvieuse avec un cumul pluviométrique de juin à octobre de 310 mm sur l'ensemble du bassin, soit 10% au-dessus des moyennes interannuelles.

Les niveaux piézométriques au 31 octobre étaient pour 2/3 des points de suivi supérieurs aux moyennes interannuelles, et pour 1/3 égaux ou légèrement en dessous de la moyenne. La liste des piézomètres utilisés pour la gestion de crise est rappelée. Deux exemples sont détaillés: Ruffec et La Rochefoucauld.

Concernant l'hydrométrie, les débits sont en général restés supérieurs aux moyennes interannuelles et ponctuellement supérieures aux valeurs quinquennales humides : c'est le cas de Vindelle ou de Beillant. L'aquifère du Karst a présenté un très bon niveau de remplissage ; les débits du Bandiat, de la Bonnière et de la Tardoire sont donc restés supérieurs aux moyennes interannuelles. Les résultats sur la station de Montbron sont toutefois à moduler car les relevés ne sont pas disponibles sur la totalité de l'année. Les mesures sont absentes tout le mois de Mai ainsi qu'à partir de Septembre. La Touvre a également bénéficié du très bon niveau de remplissage du Karst. Le bassin du Né est le seul qui a posé problème, avec un étiage marqué sur les mois de Septembre et Octobre. Enfin, les débits de la Seugne et de la Boutonne sont également restés au-dessus des moyennes interannuelles.

Les DOE et DCR ont été respectés partout à l'exception de la station de Salle d'Angles sur le Né, qui a enregistré des valeurs sous le DOE pendant 35 jours mais sans toutefois franchir le DCR. Le calcul du VCN₁₀ montre que l'étiage était plus marqué sur la fin du mois de Septembre et le début du mois d'Octobre, à l'exception de la Charente amont qui est soutenue par les barrages. Sur le Né, les valeurs de débits sont passées sous le seuil de 80% du DOE (non-respect au sens du SDAGE).

2013 et 2014 ont donc été des années exceptionnelles, au cours desquelles les DOE ou DOC n'ont globalement pas été franchis. Malgré ces deux années, le bassin ne respecte pas les objectifs du SDAGE (à savoir des débits qui restent supérieurs à 80% du DOE 8 années sur 10), à l'exception de la station de Vindelle qui bénéficie du soutien d'étiage, et du point nodal sur la Bonnière.

Le réseau ONDE a donné des résultats plutôt positifs puisque peu de stations ont présenté un *écoulement non visible* ou une *rupture d'écoulement*, contrairement aux années précédentes.

Seul 14% des points de suivi ont été au moins une fois en assec ou rupture d'écoulement. Cette proportion s'élevait à 17% en 2013 et bien d'avantage les années précédentes. Les seuls points concernés sont situés sur la Boutonne, l'amont de la Seugne et le Né.

Le suivi linéaire des assecs, réalisé par les Fédérations de Pêche et les syndicats de rivière, montre que fin octobre, seulement 16% du linéaire des cours d'eau présente une absence d'écoulement. Cette proportion est faible par rapport aux années précédentes, mais pose question au vu des conditions favorables de l'année écoulée.

Le barrage de Lavaud n'a pas été sollicité l'an passé car il n'y avait pas besoin de soutenir l'étiage sur l'axe Charente. Le barrage de Mas Chaban a été vidé en partie pour raison de travaux : la moitié du volume a été déstocké. Le stock est aujourd'hui reconstitué. La modélisation des débits de la Charente à Vindelle montre que même en l'absence des lâchers des barrages, les valeurs seraient restées au-dessus du DOE.

Les prélèvements agricoles en 2014, du fait d'une météo pluvieuse et de températures peu élevées, sont restés faibles. Le ratio entre les volumes consommés et les volumes autorisés, par sous bassin, est généralement inférieur à 50%. On peut noter quelques exceptions sur la partie aval du bassin. Par comparaison aux années précédentes, la baisse des volumes autorisés se poursuit pour se rapprocher des volumes prélevables selon les échéances fixées par bassin. Les volumes consommés sont variables en fonction des conditions météorologiques mais toujours inférieurs aux volumes autorisés. Quelques arrêtés préfectoraux d'Alerte estivale ont été pris, notamment à partir de fin août et septembre, pour réglementer les prélèvements sur le Né et la Bonnieure.

Concernant les prélèvements pour l'AEP, la récupération des informations est en cours à l'échelle du bassin versant avec l'objectif à terme de présenter des données complètes sur le bassin. Deux exemples sont présentés aujourd'hui. Sur l'Agglomération du Grand Angoulême, les volumes prélevés de juin à octobre sont en baisse par rapport aux années antérieures grâce aux améliorations sur le réseau de distribution. Pour l'Agglomération de La Rochelle, la baisse est moins nette car les améliorations sur les infrastructures sont balancées par l'augmentation de population.

M Blanchon se demande si la qualification « d'assec » est pertinente pour une année comme 2014. Si des parties de cours d'eau étaient en assec l'an passé alors elles le sont tout le temps donc il n'y a, à son avis, pas d'intérêt de les suivre.

M Naudeau précise que l'impact n'est pas forcément volumétrique mais qu'il marque les aménagements qui ont eu lieu sur le cours d'eau. Les assecs ne sont pas forcément liés aux prélèvements (agricoles ou non) mais aussi aux travaux : recalibrage et curage. Ce sont ces aménagements qui, sur des années avec un bilan hydrique important, provoquent ces assecs qui peuvent être considérés comme récurrents. Les secteurs les plus touchés en 2014 étaient localisés sur l'amont de la Boutonne.

M Desrentes fait un relevé pluviométrique depuis 40 ans à côté de Rochefort. L'année dernière, il y a eu 250 mm de plus sur 3 mois, chose exceptionnelle qu'il n'avait jamais relevée depuis 40 ans. Les irrigants n'ont pris que 40% de leur besoin, ce qui veut dire qu'il a plu beaucoup et que l'été s'est bien passé. Quand sont affichés 16% d'assec, il trouve que le référencement n'est pas bon et il souhaiterait qu'il soit supprimé, ou que les cours d'eau soient classés autrement, pour que tout le monde puisse travailler calmement. Il y a toujours eu des assecs. Ces cours d'eau devraient selon lui être sortis du suivi pour que l'on ait une vision beaucoup plus naturelle du problème.

Mme Levinet fait remarquer que les cours d'eau qui sont classés en assec, le sont à l'issue d'une constatation sur le terrain. Cela ne veut pas dire que c'est lié aux prélèvements puisque cette année il y en a eu peu. Mais ces constats peuvent servir de comparaison avec des années plus sèches. Les cours d'eau sont en assec et il n'est pas possible de dire qu'ils ne le sont pas. Il est intéressant de constater que sur une année humide, il y a quand même des assec résiduels, du fait des aménagements ou du fait de la géologie. C'est un relevé de terrain que l'on ne peut pas nier et qui peut servir de référence, pour rappeler que même en année humide il y a un certain nombre d'assecs résiduels.

M Guionnet estime justement que s'ils sont récurrents, c'est qu'il faut les enlever du suivi pour que, les années suivantes, ces 16% ne soient pas imputés à l'agriculture.

Mme Levinet répond qu'il est très difficile d'analyser précisément à quoi sont dus ces assecs. Mais il est possible, lorsque seront faites les analyses les années suivantes, de rappeler que les années humides ont aussi présenté des assecs sur ces secteurs.

M Guionnet propose de les mettre en couleur et de les différencier.

Mme Levinet attire l'attention sur le fait que sur ces 16%, il n'a pas été analysé précisément à quoi étaient dus les assecs. Certes il y a eu peu de prélèvements mais ceux-ci ont peut-être un impact selon les secteurs, donc les assecs de 2014 ne sont pas complètement à sortir de l'analyse. Il faudra le comparer aux années humides.

Mme Broussey estime aussi que ces points sont intéressants à garder dans le suivi. En effet, lorsqu'est mis en place un Contrat pour rétablir l'équilibre quantitatif à l'échelle du bassin, l'objectif est de rechercher et de rétablir l'équilibre quantitatif au sens large. Il y a donc des actions qui concernent l'irrigation agricole, et d'autres les aménagements en versant. En faisant une carte qui superpose les assecs recensés et la pression d'irrigation, il est possible d'identifier les secteurs sur lesquels il ne sert à rien de mettre en place des actions d'économie d'eau d'irrigation mais plutôt de réaliser des aménagements des versants pour résoudre le problème de déficit quantitatif. L'indicateur de suivi des assecs est un élément très intéressant dans le cadre des Contrats pour flécher les actions qui auront un impact et seront efficaces.

2/ Préparation de l'étiage 2015

➤ Présentation par Mme Fournier, EPTB Charente

Mme Fournier présente l'état de la ressource au 1^{er} semestre 2015. Le cumul pluviométrique de Novembre à Mai est inférieur à la moyenne interannuelle ; les mois de Décembre et Mars ont été particulièrement secs. A 1^{er} juin, les ¾ des piézomètres présentent des valeurs inférieures aux moyennes interannuelles, avec toutefois de fortes disparités. Le piézomètre de La Rochefoucauld présente des valeurs moyennes alors que celui de Ruffec, malgré des pluies intenses début Mai, a conservé un niveau inférieur à la moyenne pendant tout le début d'année.

La plupart des stations hydrométriques du bassin présentent des débits acceptables, supérieurs aux seuils de printemps. Le point nodal de Beillant a mesuré des débits proche du seuil d'alerte de printemps mais sans toutefois le franchir. La Bonnieure a franchi son seuil d'alerte de printemps début juin, et est encore en alerte estivale actuellement.

Mme Fournier présente la carte du réseau ONDE à fin mai 2015. La plupart des cours d'eau présentent un écoulement visible acceptable.

M Guionnet s'étonne qu'il y ait déjà des assecs sur la carte.

Mme Fournier confirme que des points sont déjà signalés en assec sur la Boutonne mais n'a pas pris contact avec l'ONEMA pour avoir des précisions sur ces stations.

Un participant trouve qu'en Charente-Maritime, les points sont très concentrés autour de quelques secteurs et demande s'ils sont effectivement tous suivis. Il se demande aussi si la carte affichée ne présente que les stations ONDE ou si un autre suivi y est figuré.

Mme Fournier confirme qu'il ne s'agit que des stations du réseau ONDE. Elle souhaite que l'ONEMA puisse faire une présentation du réseau, du protocole de suivi et des analyses, lors d'une prochaine réunion de la Commission de suivi du PGE.

M Loury fait remarquer que le nombre de points suivis par l'ONEMA est déjà réduit par rapport au ROCA. Le ROCA avait aussi une fréquence d'observation plus importante. Mais il est jugé suffisant pour apprécier les écoulements.

Mme Fournier poursuit en présentant l'état de remplissage des barrages. Le réservoir de Mas Chaban a pu se remplir pendant la période hivernale. Le réservoir de Lavaud est resté plein pendant tout l'hiver. Lors des pluies importantes de début mai, les barrages pleins n'ont pas pu accumuler les crues, ce qui a généré des surverses et des débits importants dans la Charente à l'aval des ouvrages.

Enfin, les restrictions de printemps du 1^{er} avril au 17 juin sont listées. Seul le Bief est passé sous le seuil de Coupure sur la 1^{ère} quinzaine de juin.

3/ Point d'information sur les travaux réalisés sur les barrages de Lavaud et Mas Chaban

➤ Présentation par Mme Fournier, EPTB Charente

Mme Fournier rappelle d'abord les travaux réalisés en 2014 sur l'ouvrage de Lavaud :

- captage des écoulements en pied de digue sur la rive gauche et aménager un nouveau regard de collecte des eaux pour les restituer au cours d'eau ;

- en rive droite, creusement d'un fossé aval et amélioration du drainage.

En 2015, les travaux sont plus lourds puisqu'il s'agit de réhabiliter les équipements hydromécaniques :

- changement des vérins sur la vanne guillotine ;
- changement des vérins et tabliers sur la vanne segment et les vannes de prise ;
- changement complet de la vanne wagon.

Ces travaux viennent en complément des actions annuelles d'entretien et de surveillance de l'ouvrage. Les travaux sont déjà en cours sur les vannes segment et guillotine qui seront remises en place la semaine prochaine. La vanne wagon pourra être remplacée pendant l'étiage. Il faudra que le niveau du réservoir soit en dessous de la cote de 217,5m NGF pour intervenir sur les vannes de prise. Il n'est pas possible d'effectuer de lachûres pour le moment car pour l'intervention prévue semaine prochaine, il est nécessaire qu'un minimum d'eau transite à travers l'ouvrage (débit réservé). Mais dès que les vannes seront en place, le barrage de Lavaud pourra participer au soutien d'étiage. L'objectif est que l'ensemble des travaux soient finis fin Octobre pour que la retenue puisse de remplir durant l'hiver et que le barrage de Lavaud soit plein pour l'étiage 2016.

➤ Présentation par M Gracia, Conseil Départemental de Charente

M Gracia rappelle les travaux réalisés en 2014 sur l'ouvrage de Mas Chaban :

- visite décennale des hausses fusibles ;
- reprise des fixations de la vanne segment qui étaient très corrodées.

Il n'y a plus d'urgence à effectuer de travaux cette année, la vidange de Lavaud est donc privilégiée. Dans le cadre des visites d'inspection annuelles a été relevé un mauvais état des enrochements sur le parement amont de l'ouvrage. La DREAL a demandé que soit programmé le remplacement de ces enrochements qui se délitent au cours du temps. Les travaux pourront être effectués dès cette année si les niveaux d'eau le permettent à l'issue de la campagne de soutien d'étiage.

Le Conseil Départemental de Charente a transmis à l'issue de la réunion un complément d'information sur les travaux : les travaux sur le parement amont sont reportés à 2016.

4/ Point d'information sur les projets territoriaux de bassin et le contrat territorial Boutonne

Mme Levinet précise en introduction qu'il existe déjà deux contrats de territoire sur le bassin versant de la Charente.

Le contrat de la Doüe vise à répondre à un enjeu de prolifération de cyanobactéries, qui a un impact négatif sur l'eau potable et l'eau de baignade. Il agit sur 3 volets :

- effacement d'étangs,
- renouvellement d'installations d'assainissement vétustes,
- évolutions des pratiques agricoles de fertilisation.

Il est porté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Nontron. Il a été signé le 25 avril 2013 pour une durée de 5 ans.

Le contrat du bassin du Né a été signé il y a quelques semaines. Il s'agit aussi d'un contrat sur 5 ans, avec des objectifs de qualité de l'eau et de restauration de la continuité écologique.

➤ Présentation par Mme Broussey, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Mme Broussey précise la distinction entre :

- le contrat territorial : multithématique, généralement signé pour 5 ans, et
- le projet territorial : qui est en quelques sortes le volet quantitatif des contrats territoriaux.

Par exemple, sur la Boutonne, il y a un contrat en cours de rédaction dont le volet quantitatif sera le projet territorial. Sur d'autres territoires où il n'y a pas de contrat multithématique, un projet territorial peut être développé spécifiquement pour la gestion quantitative de la ressource.

Les éléments présentés aujourd'hui restent théoriques. L'Agence et l'Etat travaillent ensemble pour préciser les consignes ministérielles qui ne sont parues qu'au début du mois de juin. Les consignes ne seront d'ailleurs présentées au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau que le lundi 3 juillet.

Mme Broussey rappelle le contexte. En octobre 2012, la Ministre de l'Ecologie, Madame Delphine Batho a mis en place un moratoire sur le financement des retenues de substitution. Elle a demandé aux Agences de suspendre les financements pour les travaux des retenues de substitution en attendant les conclusions d'une mission parlementaire : la mission Martin. Le rapport Martin a été rendu en juin 2013. Il préconise que pour obtenir un financement des Agences, les projets de retenues de substitution doivent s'inscrire dans le cadre d'un « Projet Territorial ». Il s'agit d'un plan d'actions nécessaires pour retrouver l'équilibre quantitatif des bassins versants. Deux ans plus tard, les instructions ministérielles viennent préciser ce qu'est un projet territorial.

Les objectifs du Projet Territorial sont de :

- restaurer une gestion équilibrée de la ressource en eau à une échelle cohérente, c'est à dire un bassin versant ;
- se baser sur une large concertation qui associe l'ensemble des acteurs du territoire, le projet devant concerner toutes les ressources et tous les usages ;
- mettre en avant les enjeux milieu et les enjeux économiques du territoire.

Concernant la gouvernance, il est demandé que le projet soit porté par les CLE, là où elles existent. C'est le cas sur la Boutonne. Il est aussi donné une possibilité d'élargissement aux acteurs économiques que sont les coopératives et les négoce agricoles. Les structures qui mettront en œuvre les actions du Projet Territorial devront avoir été impliquées dès le début, c'est par exemple le cas des Chambres d'Agriculture.

L'instruction demande aussi un suivi et une mise à jour régulière des Projets Territoriaux, calés sur les révisions des SAGE et SDAGE.

Le Projet Territorial devra faire apparaître toutes les actions complémentaires à la substitution : économies d'eau et améliorations des pratiques. Il comportera obligatoirement un volet économie d'eau et diminution des prélèvements, ainsi que la mise en place de cultures agro-écologiques et d'assolements adéquats. Cela implique un travail sur les Mesures Agro-Environnementales et le développement de certaines filières. Ces éléments généraux de cadrage devront être adaptés à chaque territoire. Le Projet Territorial est aussi l'occasion de mettre en avant ce qui a déjà été fait dans le sens du retour à l'équilibre.

Le Projet Territorial devra faire apparaître précisément des engagements chiffrés et datés, avec un échéancier précis de mise en œuvre des actions ; ce qui est classique dans les Contrats. Il devra comporter un point sur la justification économique, ce qui est déjà le cas pour les dossiers de retenues de substitution actuels.

Le Projet Territorial détaille les trois leviers permettant un retour à l'équilibre quantitatif :

- la réduction des besoins en eau ;
- le développement de l'offre : la création des retenues de substitution ;
- les aménagements sur les versants.

Ce 3^{ème} levier d'actions va permettre de répondre à certains problèmes quantitatifs, en particulier sur les secteurs où il n'y a pas de pression d'irrigation ou très peu. Ce point a été d'ailleurs soulevé plus haut à propos des cartes d'assecs. Sur ces secteurs-là, le retour à l'équilibre quantitatif passe par la mise en place d'aménagements de bassin versant, et requiert un travail avec les syndicats de rivière. Il peut s'agir par exemple de stocker d'avantage d'eau dans les zones humides, ou de travailler sur le maillage bocager, ... à adapter en fonction des besoins du territoire.

Les retenues de substitution sont donc une des actions du Projet Territorial. L'instruction ministérielle donne des éléments précis sur leur financement qui s'imposent aux Agences :

- les volumes des retenues de substitution devront être basés sur les volumes déclarés aux Agences sur les 15 dernières années ;
- il sera appliqué un abattement sur ce volume au titre des économies d'eau : le pourcentage devra être déterminé par grand bassin et des discussions vont donc avoir lieu à l'échelle Adour-Garonne retenir un pourcentage ;
- un financement propre et significatif des bénéficiaires, aussi bien sur le fonctionnement que sur l'investissement, doit être apporté ;

- dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage par une collectivité territoriale, une DIG est nécessaire pour la récupération des coûts. Il faudra sans doute une expertise juridique pour savoir si le SYRES est soumis à cette DIG ou non.

M Guionnet demande si l'Agence pense que des retenues de substitution se feront avec toutes ces obligations. Le volume doit être calculé sur le déclaré des 15 dernières années, or si il y a des projets de réserves, c'est qu'il y a des problèmes d'eau, donc que les irrigants n'ont pas pu prélever. A cela s'ajoute encore un abattement au titre des économies d'eau, or c'est un non-sens de croire que des économies n'ont pas été faites, vu que les territoires manquent d'eau.

Mme Broussey pense que des projets de retenues émergeront. Si on prend le cas de la Boutonne, sur lequel l'Agence a déjà travaillé, et que l'on regarde les volumes maximum prélevés sur les 15 dernières années, alors les retenues de substitution en projet en Charente-Maritime s'inscrivent dans le cadre. Elle rappelle que dans les années 2000, les restrictions étaient moins importantes qu'à partir des années 2005-2006.

M Guionnet intervient pour expliquer que c'est parce que les seuils de restriction ont changés.

Mme Broussey poursuit pour indiquer que, quelles que soient les raisons, les volumes prélevés il y a 15 ans sont bien supérieurs aux prélèvements actuels. Et un abattement a déjà été intégré par la force des choses. Il faudra vérifier ce point pour chaque bassin. Sur la Boutonne, les projets qui sont en cours de finalisation s'inscrivent dans ces volumes et il n'y a donc pas de difficulté particulière sur ce point.

M Loury ajoute que la présentation se veut synthétique mais qu'il y a des subtilités dans l'instruction du gouvernement qui n'ont pas été évoquées et qui prêtent à interprétation. Sur cette question des volumes déclarés sur les 15 dernières années, il y a une ouverture possible sur la base d'études. Il y a encore des ajustements et de décisions à prendre entre l'Agence, financeur, et l'Etat. L'instruction laisse la marge de manœuvre nécessaire pour faire rentrer les projets qui existent actuellement. Il n'y a à priori pas d'obstacle majeur à ce que les projets puissent être pris en compte et financés, en tout cas en Charente.

M Guionnet souhaite savoir qui détermine le % d'abattement et comment.

M Loury répète que cela fait partie des points qui sont encore à discuter. Les efforts qui ont déjà été fait devront être pris en compte. Des projets sont déjà prêts, et de plus, sur notre secteur, existe un protocole qui a été signé en 2011 et qu'il n'est pas envisageable de dénoncer. Les précisions à apporter sur la déclinaison de l'instruction en tiendront compte.

Mme Broussey ajoute que des réunions sont prévues entre l'Etat et l'Agence pour voir comment traduire cette instruction théorique de façon opérationnelle sur les territoires. Les taux d'abattement seront décidés au niveau du bassin Adour-Garonne par le conseil d'administration de l'Agence. Le taux sera inscrit dans le SDAGE. Chaque grand bassin hydrographique définit son taux. Les discussions tournent actuellement autour de 10%, afin d'être cohérent avec les fonds européens FEADER.

M Loury imagine que des adaptations régionales pourront être considérées, de la même manière que sur les volumes prélevables les spécificités picto-charentaises a été prise en compte.

M Desrentes propose d'avoir un peu d'intelligence sur ce dossier et de profiter de la nouvelle grande région Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin, surtout dans un contexte de canicule comme aujourd'hui. C'est de la richesse et des emplois que d'avoir de l'eau stockée. Selon lui, il est faux de dire que l'on manque d'eau dans nos régions ; elle est simplement mal répartie. Au niveau politique, il faut avoir le courage de faire des réserves et de préparer l'avenir. Si la planète se réchauffe, il faut déjà anticiper et ne pas restreindre encore la quantité d'eau mais la répartir le mieux possible en fonction des besoins des agriculteurs, qu'ils soient en bio ou pas. Il rappelle qu'il n'y a aucune plante qui peut vivre sans eau et que cela fait longtemps que la profession agricole cherche à produire avec le moins d'eau possible. Mais au bout d'un moment, il n'est plus possible de faire moins.

Mme Broussey voit le projet territorial comme une chance de montrer ce qui a été fait en termes d'économies, de modifications de pratiques et d'aménagements de bassin versants. C'est le document pour mettre en valeur, par exemple sur l'Aume-Couture, les stockages déjà existants et leurs impacts sur les milieux et les pratiques agricoles, ainsi que les plus-values économiques liées au stockage.

M Guionnet s'inquiète des bassins sur lesquels les projets de réserves sont déjà bien avancés et les études terminées. Comment prendre en compte un abattement pour les économies d'eau de 10% alors que l'étude dimensionne la réserve à, par exemple, 200 000 m³? Il prend le cas de la Bonnière où il n'y aura plus aucun prélèvement grâce aux réserves. Que fait-on de l'étude ?

Mme Broussey précise que le taux d'abattement s'applique à l'échelle du bassin et s'applique sur les volumes maximums prélevés depuis les années 2000. Il ne s'applique pas sur le résultat d'une étude. De plus, l'abattement concerne les financements par l'Agence de l'eau et pas les dossiers d'autorisation Loi sur l'eau, donc potentiellement le maître d'ouvrage sera autorisé à faire la retenue de 200 000 m³ mais ne sera financé que sur le volume qui intègre l'abattement.

M Guionnet comprend que les 10% non financés par l'Agence devront l'être par les agriculteurs.

Mme Broussey poursuit sa présentation en listant ce qui va changer par rapport aux modalités de financement actuelles de l'Agence :

- le Projet Territorial devient une pièce obligatoire de la demande de financement ;
- l'intervention n'est possible que sur les zones en déséquilibre quantitatif (ce qui ne change rien en Poitou-Charentes) ;
- l'assiette de l'aide est calculée sur la part de substitution des retenues et sur le volume maximum sur 15 ans moins le coefficient d'abattement ;
- le taux d'intervention, jusqu'à maintenant modulé en fonction du déséquilibre du bassin, sera modulé en fonction de l'ambition du Projet Territorial : taux de base si le Projet ne porte que sur des enjeux quantitatifs, taux majoré si le Projet intègre aussi des enjeux qualité et/ou milieu.

Une analyse devra donc être faite sur les dossiers en cours pour voir si le coefficient d'abattement est déjà pris en compte dans le calcul des volumes. Le niveau d'ambition sera validé par les CLE qui donnent leur avis sur les Projets Territoriaux. Il faut retenir que plus le projet est ambitieux, en particulier sur les aménagements en versant, ou sur la qualité de l'eau, plus son taux de financement est élevé.

Les premières propositions seront discutées en conseil d'administration de l'Agence ce lundi 3 juillet. La délibération sera adoptée lors du conseil d'administration de l'automne. En parallèle, des réflexions sont menées pour intégrer l'instruction ministérielle dans le SDAGE 2016-2021.

M Desrentes estime que le Poitou-Charentes a toujours été pénalisé car les politiques considéraient que l'irrigation était un gros mot, alors qu'il y a des régions comme l'Aquitaine qui ont pu avancer grâce au soutien politique. Appliquer quelques restrictions en Aquitaine pourquoi pas, mais en Poitou-Charentes les consommations ont déjà baissé de 50%.

Mme Broussey répète que le calcul considère le volume maximal prélevé sur un historique de 15 ans.

M Desrentes s'occupe d'irrigation depuis 45 ans et avait proposé que dans le département de Charente-Maritime, soit facilitée l'irrigation au printemps. En effet, jusqu'au 15 juin, il n'y a aucun soucis, les rivières débordent et il est possible de faire des cultures de printemps comme l'orge, le pois ou la féverole. On diminue ainsi la tendance à ne faire que du maïs et on déplace la consommation d'eau de façon intelligente. Cela permet de diminuer la pression d'irrigation l'été. Il faut faciliter cela à travers les quotas. A l'ASARA, dont il a été président pendant 20 ans, l'arrosage de printemps n'était pas comptabilisé contrairement à celui de l'été. C'est une suggestion.

➤ Présentation par Mme Deswartvaegher, SYMBO

Mme Deswartvaegher revient brièvement sur les cartes du réseau ONDE où la densité des points de suivi sur la Boutonne posait question. Après vérification, il y a en effet une trentaine de stations ONDE sur le bassin de la Boutonne. Les cartes présentées semblent correctes.

Mme Deswartvaegher présente le contexte d'élaboration du Contrat Territorial (CT) de la Boutonne. Le SAGE Boutonne a émergé en 1995 et la CLE constituée en 1997. Après une phase de mise en œuvre, le SAGE est actuellement en cours de révision et sera adopté début 2016. Il a mis en évidence un déficit hydrique à l'étiage sur la Boutonne et accompagné la baisse des prélèvements agricoles. Des propositions de baisses de volumes avaient été faites qui ont été reprises par le Préfet coordinateur de bassin : -75% d'ici 2021. C'est sur cette base de -75% que se construit le CT. Le SAGE en cours de validation prévoit une disposition pour la mise en place d'un programme opérationnel multithématique, qui correspondrait au CT. Sur le bassin de la Boutonne, il y a aussi des projets de retenues de substitution à l'étude depuis 2006 et aujourd'hui en cours de finalisation. Depuis 2006, les choses ont changé et les retenues ne sont éligibles aux financements de l'Agence (taux de 70%) que si elles intègrent un Projet Territorial. Ce dernier est donc construit pour être le volet quantitatif du CT. A terme sur la Boutonne, il y aura un CT multithématique mais pour l'instant n'est abordé que la partie « quantité ». Les autres enjeux « qualité » et « milieu » seront abordés par la suite.

Concernant l'organisation et la gouvernance, le SYMBO est compétent sur le bassin versant de la Boutonne et porte le contrat. Il travaille avec les chambres d'agriculture de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres qui sont les co-animateurs du CT. La CLE du SAGE Boutonne fait office de COPIL pour le CT. Un CoTech suit l'avancement du CT : suite à l'instruction du Ministère, les acteurs économiques y ont été ajoutés. Un CoTech restreint se réunit plus régulièrement pour accompagner la rédaction. Une commission agricole a aussi été instaurée pour mobiliser d'avantage la profession agricole.

L'animatrice du contrat a été recrutée à l'automne 2014. Au second semestre 2014 ont été organisés un COPIL et le travail sur la gouvernance. Depuis début 2015, l'état des lieux et le diagnostic sont en cours de rédaction. La note de cadrage sur les Projets Territoriaux est arrivée depuis et le SYMBO travaille donc à intégrer de nouveaux points, en particulier sur l'évaluation économique, durant l'été. L'objectif est de valider le diagnostic et l'état des lieux en septembre en CoTech puis en CLE au mois d'octobre. Le CT sera finalisé en début d'année 2016 pour être présenté à l'Agence et permettre d'assurer le financement des retenues de substitution.

Mme Deswartvaegher présente la méthode de travail pour réaliser l'état des lieux et le diagnostic. Un inventaire complet est réalisé sur le bassin : milieux, données agricoles, piézométrie, débit, ... Toutes les nappes sont prises en compte y compris l'Infra-Toarcien, ainsi que tous les usages : AEP, irrigation et industrie. Beaucoup de données existent déjà. Elles permettent de faire ressortir les zones à enjeux et de cibler les actions. **Mme Deswartvaegher** présente une carte synthétique qui figure la densité de prélèvements par masse d'eau, les volumes prélevés, les assecs cartographiés par l'ONEMA et par les fédérations de pêche. On y voit clairement que les secteurs en assecs ne sont pas toujours les mêmes que les secteurs avec des prélèvements agricoles importants. La carte permet de cibler les actions adaptées à chaque secteur :

- pression d'irrigation forte couplée à des assecs récurrents -> ces secteurs sont ciblés pour la mise en place des retenues de substitution et l'amélioration des pratiques d'irrigation ;
- assecs récurrents mais absence de pression de prélèvement -> ces secteurs sont ciblés pour des actions de restauration hydromorphologique ou de zones humides.

Les pistes envisagées combinent des actions déjà pratiquées et d'autres plus novatrices :

1. Systèmes de production
 - formations à des pratiques d'irrigation économes en eau
 - rotation des cultures
 - systèmes de culture économes en eau
 - création de filières : luzerne
 - diagnostics d'exploitation
 - développement du réseau tensiométrique
 - adapter les variétés de printemps
2. Création de retenues de substitution

3. Actions sur les milieux
- restauration des zones humides de tête de bassin,
 - restauration hydromorphologique
 - reméandrage
 - restauration du bocage (haies)

Mme Levinet demande que la Commission de Suivi puisse avoir une présentation en début année prochaine lorsque le contrat territorial sera terminé et validé.

5/ Présentation du réseau de sondes capacitives en Charente-Maritime

- Présentation par M Deroche, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

M Deroche est conseiller en irrigation à la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime (CA17). Il s'occupe du suivi tensiométrique, des sondes capacitives et du bulletin d'irrigation.

L'irrigation dans le département c'est 1700 irrigants, soit plus du quart des exploitants totaux, et 50 000 ha irrigués soit 11% de la SAU. Elle concerne principalement la culture du maïs (plus de $\frac{3}{4}$ de la surface), un peu de protéagineux et 18% d'autres cultures : légumes, arboriculture, ... Sur le maïs, l'apport moyen d'eau a diminué de 300 m³ par ha entre 2000 et 2010. Cela a été rendu possible en partie grâce au pilotage qui améliore l'efficacité de l'eau. Le terme d'efficacité représente le rendement d'une culture en fonction du volume d'eau appliqué. C'est le but de toute la profession d'avoir une bonne efficacité. Le pilotage de l'irrigation est réalisé à travers trois actions :

- le bulletin de gestion quantitative ;
- les sondes tensiométriques ;
- les sondes capacitives.

Le bulletin d'information est envoyé par mail chaque semaine et comporte entre 2 et 5 pages selon les actualités. 800 irrigants y sont inscrits et l'envoi est gratuit. Le bulletin est aussi mis en ligne dès l'envoi du mail. Il contient des informations sur :

- la météo : températures, ETP. Le bilan de la semaine passée est présenté pour toutes les stations météo du département. Il permet d'estimer la consommation de la plante. Le bulletin affiche aussi les prévisions sur le département.
- le bilan de températures en base 6°C pour savoir à quel stade de développement se situe le maïs. Les stades du maïs sont en effet prévisibles grâce au cumul des températures supérieures à 6°C. Actuellement, le cumul s'élève déjà à plus de 500mm.
- le tableau de la DDTM : les niveaux piézométriques, les débits et les restrictions si il y en a.
- le conseil à l'irrigation est très orienté grandes cultures. La CA17 donne quelques mots pour l'arboriculture et peut-être un jour pour le maraichage.
- les actualités : les arrêtés préfectoraux, les infos de l'OUGC, les réunions.

Les sondes tensiométriques ont été remises en service cette année. Elles avaient déjà été utilisées sur la période 2007 à 2010. La sonde ne mesure pas la quantité d'eau dans le sol mais la force nécessaire à la racine pour puiser l'eau. Chaque équipement comporte 3 x 2 sondes placées à différentes profondeurs, et donne des valeurs de pressions d'eau en centibar. Plus les valeurs sont élevées, plus la tension que doit exercer la racine est importante, ce qui indique donc que le sol est sec. Les données sont télétransmises, sauf pour 2 sondes pour lesquelles l'agriculteur fait les relevés et les transmet à la CA17. Les données sont visualisées sur un graphique ; les seuils indiquent l'état proche de l'optimum : en dessous, le sol est saturé en eau, au-dessus, le sol est sec. Le conseil donné par la CA17 sur la base des courbes a pour objectif de conserver le sol humide mais pas trop. Le réseau de la CA17 compte 11 sondes, installées chez 6 irrigants. Les parcelles sont 100% en pommiers, le réseau ayant été développé en partenariat avec la SICA Charente, et localisées principalement autour de Saintes et sur la Seugne. La CA17 assure l'interprétation des courbes et le conseil à la parcelle. Cela passe par l'envoi d'un mail à l'arboriculteur avec la météo et l'interprétation

des courbes. Le suivi se fait tous les jours et la CA17 garde un contact par SMS ou appel s'il y a des excès ou des manques à pallier au plus vite. A cela s'ajoute une réunion de début de campagne. Les pomiculteurs peuvent aussi avoir accès aux courbes en ligne pour qu'ils gagnent en autonomie. Un bilan annuel est effectué.

Les sondes capacitatives mesurent la capacité du sol (son humidité). Deux capteurs sont implantés à 10, 20, 30 et 50 cm de profondeur et un courant électrique est envoyé entre les capteurs. Le dispositif mesure la rapidité de la conduction de l'électricité : plus il y a d'eau, plus le milieu est conducteur. La mesure est convertie en humidité du sol. Les données sont accessibles à travers le logiciel Irrimax. Plus les valeurs sont élevées, plus il y a d'eau dans le sol. Les apports en eau, par la pluie ou l'arrosage se traduisent par une montée de la courbe. La baisse d'activité nocturne de la plante se traduit sur la courbe par des paliers. La CA17 détermine les seuils pour chaque installation. La capacité au champ est la frontière entre l'excès d'eau et la zone de confort hydrique de la plante. Le point de flétrissement indique que la plante doit exercer une forte tension pour capter l'eau. Cette courbe, et les prévisions météo, permettent à la CA17 de réaliser un conseil sur le meilleur moment pour arroser ainsi que la dose pour que les courbes remontent dans la zone de confort. Les 11 sondes sont la propriété de la CA17 et sont installées un peu partout en Charente-Maritime pour être représentatives, cela concerne 11 exploitants en maïs. La CA17 assure l'exploitation, la maintenance et la conservation d'hiver du matériel. Le recueil des chiffres est fait par Agralis, par télétransmission. Depuis 2015, les agriculteurs peuvent avoir accès à leurs courbes via l'interface Aqualis. Les sondes sont installées au stade 3-4 feuilles. L'appui par la CA17 passe par une réunion de démarrage qui explique Aqualis et la lecture des courbes, un conseil hebdomadaire, un suivi téléphonique si besoin, la désinstallation des sondes et une réunion de fin de campagne. L'interface Aqualis permet aussi à tous les agriculteurs de Charente-Maritime d'accéder aux courbes des 11 sondes. Le programme de suivi des sondes rentre dans un objectif de conseil collectif. Chaque irrigant prend l'information qui se rapproche le plus des caractéristiques pédologiques de son exploitation.

Les perspectives de la CA17 sont de continuer le suivi tensiométrique en arboriculture, et d'installer des sondes en culture de printemps (blé et orge) ou en maraichage pour avoir un éventail plus large de cas. La CA17 espère dans le cadre des contrats de territoire avoir des financements pour les économies d'eau réalisées et disposer de plus de sondes pour mieux piloter l'irrigation.

M Desrentes souhaite apporter un complément. Les irrigants disposent aujourd'hui sur leur matériel tel que des rampes d'irrigation ou des enrouleurs d'un système permettant de faire varier l'arrosage de 10, 20 ou 30% en fonction de la nature du sol qui a été cartographiée au préalable. Il ajoute que les plus avancés sur les économies d'eau sont les israéliens et qu'ils ont des centres de recherche très avancés.

M Deroche confirme qu'en Israël, près de 100% des cultures sont irriguées.

Un participant demande si les prestations de la CA17 sont facturées.

M Deroche répond que oui mais cela ne représente qu'une petite partie du coût. En effet, une subvention de l'Agence de l'eau est demandée au titre du conseil collectif. En arboriculture, la situation est différente puisqu'il s'agit d'une convention avec la SICA.

Mme Levinet demande si une analyse est faite en fonction des types de sol pour que les agriculteurs puissent choisir le conseil qui correspond au sol de leur exploitation.

M Deroche indique que cette information entre dans les bilans. Les agriculteurs ont accès au conseil qui est donné pour chaque sonde via le bulletin hebdomadaire mais la CA17 ne fait pas de conseil par type de sol. En revanche, il existe des fiches sur les sols qui sont faites par la Chambre et qui permettent de connaître la réserve utile de chacun.

M Guionnet ajoute qu'en Charente, il n'y a pas de sondes capacitives suivies par la Chambre, mais il existe un réseau de tensiomètres sur les céréales de printemps, et des points hebdomadaires pour aider au pilotage de l'irrigation.

M Lentier souhaite connaître le coût d'achat du matériel.

M Deroche répond qu'il faut compter 890€ pour une sonde capacitive. Le prix dépend aussi du type de sonde. Certains équipements sont moins encombrants, ce qui laisse plus de choix dans l'emplacement (les sondes actuelles doivent être installées sur un secteur de la parcelle où l'exploitant ne passe pas le pulvérisateur par exemple). Ils sont aussi moins visibles ce qui limite le vol et le vandalisme.

Mme Demarcq souhaite savoir si dans les projets territoriaux, des suivis de ce type sont réalisés sur la base du volontariat ou s'il est possible de les généraliser.

Mme Broussey répond que les contrats s'appuient sur le volontariat. Le suivi du contrat va permettre de voir si les actions sont mises en œuvre ou pas, en fonction des objectifs fixés, et ces actions collectives seront très regardées par le conseil d'administration de l'Agence car des subventions sont apportées.

Mme Fournier demande quelle serait la densité idéale de sondes. En d'autres termes, combien d'exploitations peuvent être couvertes par une sonde ?

M Deroche indique que cela dépend de la variabilité des sols dans le secteur. On pourrait même avoir 2 sondes par champ car au sein d'une même parcelle on peut avoir des motifs de sol différents. L'important est que les exploitants puissent se faire une idée de l'état de la réserve en eau du sol.

Mme Broussey rappelle que l'Agence de l'eau demande un travail collectif et une valorisation à large échelle auprès des irrigants. L'objectif n'est donc pas de mettre une sonde par parcelle. Il faut aussi améliorer le travail sur la connaissance des sols pour que chaque irrigant puisse se référer à des sondes pilotes à l'échelle du bassin.

M Deroche indique que le réseau est déjà représentatif des sols de Charente-Maritime puisqu'il y en a dans les Groies, au nord et à l'est, ainsi que dans le sud et autour de Saintes. Enfin, il y a aussi des essais faits par la CA17 avec 2 sondes installées sur des parcelles expérimentales.

M Desrentes confirme que les irrigants profitent de toutes ces informations, des réunions d'irrigation et du bulletin. C'est très positif et d'accès facilité grâce à l'informatique. Les fabricants de matériel proposent des choses très intéressantes pour économiser l'eau.

M Deroche ajoute que le principal obstacle reste le coût des matériels sophistiqués.

Mme Deswartvaegher demande pourquoi les sondes capacitives sont installées préférentiellement sur le maïs et les tensiomètres en arboriculture.

M Deroche répond que le choix ne s'est pas fait en fonction du matériel ou de la culture. La CA17 ne disposait que de 11 sondes capacitives et a donc choisi de les implanter sur la culture la plus arrosée, au lieu d'en mettre la moitié sur maïs et la moitié sur blé avec des informations trop réduites par rapport à la diversité des situations rencontrées. En arboriculture, la convention s'est faite avec les pomiculteurs mais il est possible d'implanter des tensiomètres pour tout type de culture. La CA17 souhaiterait installer des sondes sur blé et orge et augmenter le réseau de suivi.

M Desrentes sait que sur un printemps sec, l'apport de 50 ou 60 mm sur du blé ou de l'orge permet de récupérer tout de suite 20 ou 30 quintaux. Ces données sont nécessaires pour orienter vers les cultures de printemps, améliorer les rendements et avoir des recettes sans pour autant faire du maïs.

M Loury demande si le conseil apporté par la Chambre apporte une différence significative sur le rendement. Le pilotage a-t-il une plus-value qui a été mesurée ?

M Deroche indique que le rendement est souvent ce qui reste assez stable, mais c'est la consommation en eau qui baisse. Ce pilotage n'a pas pour objectif d'augmenter le rendement mais d'améliorer l'économie d'eau, c'est-à-dire quand commencer à arroser, quand reprendre après une pluie et quelle quantité apporter. **M Deroche** ne dispose pas des chiffres. Les agriculteurs renouvellent leur implication dans le réseau depuis plusieurs années, c'est donc qu'ils y voient un intérêt. Les retours sont très positifs.

M Desrentes ajoute qu'il y a aussi des agriculteurs qui ont leur sonde personnelle.

M Deroche ajoute qu'il y a aussi des coopératives qui développent leur réseau de sondes et le conseil collectif.

M Engelking souhaiterait aussi avoir des retours sur l'économie d'eau réalisée.

M Deroche répond que le recul n'est pas suffisant sur les sondes capacitatives. En arboriculture, les sols étaient souvent en excès d'eau et la situation s'est améliorée, y compris pour la qualité des fruits.

M Desrentes rappelle que le facteur limitant c'est l'eau et qu'il faut l'économiser : pour la société et parce que cela coûte des sous à l'agriculteur. Ces connaissances doivent être vulgarisées pour faire comprendre à tous l'importance de connaître son sol et d'arroser s'il le faut. Le problème des Arrêtés d'irrigation c'est que les irrigants ont tendance à les anticiper par une sur-irrigation pour être sûrs de passer la durée de l'Arrêté.

M Engelking estime que s'il y avait des chiffres concrets qui mesurent l'économie d'eau réalisée, ce serait encore plus convaincant.

M Deroche dispose des chiffres en conditions expérimentales. La CA17 doit d'avantage les communiquer.

6/ Questions diverses

Mme Levinet annonce un point divers relatif à un stage en cours à l'EPTB Charente.

Mme Fournier explique que le stage s'inscrit dans le cadre d'un projet piloté par l'EPTB et prévu à l'avenant PGE relatif à la mise en place d'aménagements sur les versants et les têtes de bassin. L'objectif de l'EPTB est de conduire un programme d'aménagements pour limiter le ruissellement, favoriser l'infiltration et réduire les pollutions diffuses. Ce projet répond à un enjeu quantitatif mais aussi de qualité de l'eau. L'EPTB cherche à :

- définir une méthodologie de conduite de projets d'aménagements doux sur les versants et les têtes de bassin ;
- accompagner et coordonner les maitres d'ouvrage qui s'engagent dans ces actions ;
- conduire des opérations pilotes pour voir les gains attendus du point de vue du ruissellement ;
- capitaliser l'expérience acquise lors de ces opérations et la diffuser à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Parmi les résultats attendus : un guide méthodologique d'accompagnement des maitres d'ouvrage est envisagé. Ce travail va donner le canevas du projet et fait l'objet du stage actuellement en cours à l'EPTB. La stagiaire, Hélène LAURENT, réalise un important travail de recueil d'expérience, de rencontre d'acteurs et de bibliographie pour identifier quels sont les éléments à prendre en compte pour la conduite d'aménagements doux sur les versants. Son stage se termine fin aout. En parallèle, l'EPTB est en contact avec les maitres d'ouvrages potentiels pour trouver les sites sur lesquels mettre en place les premiers aménagements et les accompagner au mieux. La présentation des Contrats Territoriaux a rappelé le lien fort à faire entre l'ensemble des actions de limitation de la consommation en eau et les actions de limitation du

ruissèlement et de maintien des éléments paysagers qui ont un impact sur les écoulements. Le stage est en cours. Une réunion de restitution est prévue en fin de stage avec un comité restreint. L'EPTB Charente n'en est encore qu'à l'amorce du projet mais pourra présenter d'avantage d'éléments en Commission de Suivi du PGE quand le projet aura progressé.

M Naudeau souhaite en savoir d'avantage sur le classement des cours d'eau et la cartographie. L'EPTB a-t-il été associé aux démarches ? Il semblerait que les discussions aient démarré en Charente mais qu'en est-il en Charente-Maritime ?

M Loury indique qu'en Charente, la démarche est effectivement lancée. Il y a eu un COPIL il y a quelques jours. Des travaux d'analyse cartographique sont en cours et l'ambition du gouvernement est d'achever la cartographie pour la fin de l'année. Les services de la DDT réalisent cette analyse cartographique sur la base des éléments existants durant l'été, qui sera complétée par du travail de terrain. D'ici la fin de l'année, la DDT disposera d'une cartographie complète sur 50% à 60% du département. Un travail progressif sera ensuite mené sur le reste du département où l'identification des cours d'eau est plus difficile car leur caractérisation plus complexe.

Mme Mzali a transmis à l'issue de la réunion les informations relatives à l'avancement de ce dossier en Charente-Maritime. En date du 3 juin 2015, le ministre de l'écologie a missionné la DDTM17 pour mener un travail afin de mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau. Le travail débuté en 2014 sur les cours d'eau dans le cadre de l'application du protocole marais a anticipé ce travail et se poursuit. Sur le reste du territoire, il est demandé de mettre en place une méthodologie d'identification des cours d'eau pour le 15/12/2015. Ce travail précisera les modalités d'identification des cours d'eau suite à une demande particulière et de mise à disposition du public des avis déjà rendus, sous la forme d'une cartographie progressive. Pour la réalisation de cette méthodologie, il est prévu d'associer l'ensemble des acteurs concernés pour en faciliter l'appropriation et une bonne application.

Mme Levinet informe les participants qu'une prochaine réunion de la Commission de suivi du PGE sera organisée à l'automne.

Mme Levinet remercie les participants de leur participation et lève la séance.

Les supports de présentations sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Charente :

<http://www.fleuve-charente.net/bibliotheque/PGE/commission-pge-du-02-07-2015>